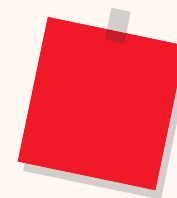




INVITATION



Assemblée Générale

LA CHAPELAINE KARATE

Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'assemblée générale du 21-06-2025
- Présentation du rapport moral par le président
- Présentation du rapport financier par la trésorière
- Approbation des rapports
- Questions diverses

(Extraits des statuts)

Article 7 : fonctionnement de l'assemblée générale

Est électeur tout membre actif adhérent à l'Association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection. Toutefois, les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent voter que par l'intermédiaire d'un de leurs représentants légaux.

Article 8 : délibérations de l'assemblée générale

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres de l'association est nécessaire.

SAMEDI
20 JUIN
2026



11H00

**Rejoignez-nous
pour un
échange enrichissant !**

Suivi d'un verre de l'amitié !

Salle des Arts Martiaux

Dojo de la Coutancière

44240 La Chapelle-Sur-Erdre